

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
05/06/2017	22/06/2017	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mil dix sept

*Le 18 Juillet à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, Delphine BERTAUX, LEMONNIER Jacqueline, PEUCET Auguste, JOUAUX Laëtitia, SAINT MLEUX Xavier, Christèle BOBON, SACHET Elodie, Bruno GIFFARD, CHERBONNEL Ludovic, SIMONOT Sophie, GORON Rémy, BRIAND Henri, NOBILET Bertrand, ISAMBARD Albert, MARION-HALLAIS Edith

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ORHANT Pauline, MOREL Delphine, LEMONNIER Marie-Hélène,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Néant

Mme SACHET Elodie a été élue secrétaire de séance.

N°01-06-2017 : Commission numérotation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le principe de numérotation des hameaux de la commune avait été évoqué en fin de séance d'un précédent conseil. Afin de mener à bien cette numérotation, il propose au conseil de créer une commission et de nommer les conseillers qui le souhaitent membres de cette commission.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Créé une commission chargée de procéder à la numérotation des différents hameaux de la commune.

Nomme Delphine Bertaux, Rémy Goron, Elodie Sachet, Laëtitia Jouaux, Bruno Giffard et Christèle Bobon, membres de cette commission

N°02-06-2017 : Remboursements prise de salle

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de demandes de deux associations communales sollicitant le remboursement de la location de salle des fêtes.

D'une part l'association de la Truite Tamoutaise qui a loué l'ensemble de la salle pour 250€ et d'autre part les Amis de l'Ecole Publique qui ont organisé leur Kermesse annuelle dans la salle soit une location de 100€.

Monsieur le Maire propose que ces remboursements de salle soient effectués sous forme de subvention à ces deux associations.

Il rappelle que 41 506.20€ ont déjà été versés aux associations cette année, l'enveloppe votée étant de 47 000€.

Après délibération, le conseil municipal, l'unanimité

Attribue une subvention de 100€ à l'association des amis de l'école publique

Attribue une subvention de 250€ à l'association de la Truite Tamoutaise.

Précise que les crédits seront prélevés à l'article 657481

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°03-06-2017 : Annulation Taxe de séjour

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une taxe de séjour a été instaurée par délibération le 08 septembre 2005.

Cette taxe de séjour doit être annulée afin de permettre son harmonisation au niveau intercommunal. C'est en effet la communauté de communes qui a aujourd'hui la compétence pour modifier cette taxe.

Après délibération, le conseil municipal, l'unanimité

Annule la délibération du 08 septembre 2005 portant sur l'instauration d'une taxe de séjour.